



DES FEMMES ET DES ÉTRANGERS POUR RENFLouer LES EFFECTIFS DE L'ARMÉE ?

AGEFI - 03.03.2020

L'ARMÉE POURRAIT SE VOIR À COURT TERME CONFRONTÉE À UN PROBLÈME D'EFFECTIFS. POUR PALLIER CELA, ON ESPÈRE POUVOIR CONVAINCRE DAVANTAGE DE FEMMES DE S'ENGAGER. MAIS IL EST AUSSI QUESTION DE RÉFLÉCHIR À OUVRIR LE SERVICE MILITAIRE AUX ÉTRANGERS.

Selon un article publié sur le site rsi.ch le 26 juin, la conseillère fédérale Viola Amherd se serait déclarée favorable à l'option d'ouvrir le service militaire aux étrangers, hypothèse que le chef de l'armée, Thomas Süssli, se dit aussi prêt à examiner, ce dernier ayant pour but «une armée suisse pour tous». Dans un premier temps toutefois, il ambitionne prioritairement de faire passer la part des femmes dans l'armée d'environ 1% aujourd'hui à 10% en 2030.

Ces déclarations s'inscrivent dans la mouvance générale de la société actuelle, qui se veut moderne, ouverte et inclusive. Mais au-delà de l'image que l'on souhaite donner de l'armée se pose un problème tout ce qu'il y a de plus prosaïque: celui des effectifs. A en croire le commandant Süssli, l'armée pourrait manquer d'environ trente mille soldats d'ici 2030, «soit un quart de ses effectifs».

Pallier le manque d'hommes en misant sur les femmes et les étrangers constitue-t-il la solution?

Alors que les Suissesses ont la possibilité de s'engager dans l'armée à titre volontaire, elles sont très peu nombreuses à le faire. Si le chef de l'armée parvient, grâce à d'excellentes campagnes de communication, à convaincre davantage de femmes de se mettre au service de la patrie, tant mieux. Son objectif de les faire passer de 1% à 10% des effectifs en l'espace de dix ans semble toutefois particulièrement ambitieux.

La question des étrangers est bien plus délicate, car elle pose un problème de principe. La nationalité ne revêt peut-être pas une importance déterminante lorsque l'armée intervient en appui des autorités civiles. Mais il ne s'agit pas de ses missions premières, lesquelles sont de contribuer à prévenir la guerre et à maintenir la paix; d'assurer la défense du pays et de sa population et de sauvegarder la souveraineté sur l'espace aérien suisse. En cas de conflit ou de menace de conflit, les soldats

doivent agir dans l'intérêt exclusif de la Suisse. Or selon les parties en présence, des ressortissants étrangers pourraient se voir confrontés à un conflit de loyauté, voir décider de se ranger du côté de l'adversaire.

Certes, dans les faits, la question reste pour l'heure très théorique. Outre que l'admission des étrangers au sein de l'armée nécessiterait une modification constitutionnelle, on imagine mal les jeunes étrangers s'engager en nombre pour accomplir des missions au service d'un pays que ses propres ressortissants dédaignent. Mais la question de principe demeure.

En tout état de cause, les problèmes d'effectifs de l'armée sont une conséquence directe de la suppression, de fait, de l'obligation de servir. Ce n'est pas en grappillant quelques volontaires féminins et étrangers qu'on les résoudra. Idéalement, il s'agirait de revenir en arrière. Mais on n'en prend cependant pas le chemin, puisque le Conseil national a récemment rejeté la loi prévoyant un durcissement de l'accès au service civil.